

Projet d'évaluation de la qualité d'accueil EAJE



Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

(Article L. 214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles)

La charte établit les règles applicables à l'accueil du jeune enfant. Les « Dix grands principes pour grandir en toute confiance » sont affichés dans tous les établissements et services d'accueil du jeune enfant et communiqués aux titulaires de l'autorité parentale. Tous les professionnels (salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche) intègrent ces principes dans leurs pratiques.

Nouveautés réglementaires

Le décret du 1^{er} avril 2025 modifie les procédures relatives aux demandes d'autorisations (création, extension, transformation, renouvellement) des EAJE et introduit un 4^{ème} volet obligatoire dans le projet d'établissement : Le projet d'évaluation de la qualité d'accueil.

Objectifs du projet d'évaluation

Chaque EAJE (micro-crèche ou crèche) doit formaliser un projet d'évaluation pour :

- Faire le point sur ses pratiques
- Valoriser ses points forts
- Identifier ses marges de progression
- Mettre en place des actions concrètes pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles

Un outil au service de l'amélioration continue, impliquant professionnels et familles dans une dynamique collaborative.

Obligation PSU

Depuis octobre 2025, les conventions d'objectifs et de financement PSU exigent que le gestionnaire fournit ce projet d'évaluation comme pièce justificative. Nous mettons à votre disposition une trame indicative à adapter selon votre projet d'établissement. (Document informatif, sans caractère opposable.)



Présentation de l'EAJE

Gestionnaire :

Nom de l'EAJE :

Adresse :

Nombre de places agréées (PMI) :

Nombre de salarié·e·s :

Grille d'évaluation

Niveaux :

- 1 = Non mis en œuvre / à créer
- 2 = En cours / partiellement appliqué
- 3 = Satisfaisant / conforme
- 4 = Très satisfaisant / intégré et maîtrisé

1. Accueil et bien-être de l'enfant

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
L'accueil individuel est chaleureux et sécurisant	L'adulte se rend disponible, appelle l'enfant par son prénom		
Respect du rythme de chaque enfant	Sommeil, repas, changes adaptés		
Interactions adulte/ enfant bienveillantes	Ton de voix, attitude, écoute		
L'enfant est acteur de ses jeux	Libre choix des activités		



2. Environnement et aménagement des espaces

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Les espaces sont adaptés à l'âge et aux besoins des enfants	Zones motricité, calme, jeux symboliques, etc.		
Le matériel est propre, sécurisé et en bon état	Vérifications régulières, renouvellement		
L'espace favorise l'autonomie et la sécurité affective	Circulation fluide, repères visuels, coin refuge		

3. Partenariat avec les familles

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Les parents sont accueillis avec respect et écoute	Échanges quotidiens, attitude bienveillante		
L'équipe informe les familles sur le projet et la vie de la structure	Affichage, réunions, supports numériques		
Les parents sont associés aux projets ou temps de vie de l'établissement	Ateliers, fêtes, commissions parents		

4. Travail d'équipe et dynamique professionnelle

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
L'équipe partage des valeurs et un projet commun	Références éducatives claires, projet connu de tous		
La communication interne est fluide	Réunions régulières, transmission d'informations		
Les professionnels sont soutenus et formés	Accès à la formation continue, analyse de pratiques		

5. Projet éducatif et amélioration continue

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Le projet éducatif est formalisé, vivant et partagé	Référence au cadre national, révisions périodiques		
L'équipe évalue régulièrement ses pratiques	Auto-évaluations, retours d'expérience		
Des actions d'amélioration sont planifiées et suivies	Plan d'action, suivi des indicateurs		

6. Sécurité, santé et bientraitance

Critère	Observation / Indicateur	Niveau (1-4)	Commentaires / pistes d'amélioration
Les protocoles de santé et d'hygiène sont respectés	Hygiène des mains, entretien des locaux, soins		
Les mesures de prévention de la maltraitance sont connues	Référent bientraitance, procédures d'alerte		
Les enfants sont accompagnés avec respect de leur intimité	Changes, repas, sommeil dans le respect de l'enfant		





Caisse d'allocations familiales
de Meurthe-et-Moselle
21, rue Saint Lambert
54046 NANCY Cedex

Document indicatif – non opposable